ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Document destiné aux :
- établissements privés hors contrat
- candidats individuels ou de l'enseignement à distance

Rectorat

Direction des examens et concours
Bureau des examens post-bac DEC 5
Courriel: dec5@ac-toulouse.fr

Affaire suivie par :
Justine ROUDOT (gestionnaire)
Tél : 05 36 25 71 28
Jordi Llorens (chef de bureau)
Tél : 05 36 25 71 07

A Toulouse, le 03 mars 2022

EXTRAIT DE CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR METIERS DE L'AUDIOVISUEL (toutes options)

SESSION 2022

Objet : Organisation de l'examen pour les académies de Bordeaux, Corse, Limoges, Montpellier, Orléans-Tours, Poitiers et Toulouse.
Référence : Circulaire d'organisation émise le 06 janvier 2022 par le Service Interacadémique des Examens et Concours d'Arcueil (SIEC).

Nombre de candidats 305 inscrits se répartissant comme suit :

ACADEMIE ET ETABLISSEMENTS	IMAGE	SON	MONTAGE	EXPLOIT	GEST.PROD	TOTAL
BORDEAUX						**118**
Campus La Salle - St Genès		9	4		7	**20**
UFA St Genès		6	6	4	3	**19**
Brassart			11			**11**
LG René Cassin		12	12	24		**48**
GRETA SA R.CASSIN BIARRITZ			4	7		**11**
IMACORE	4	3	1			**8**
Indiv 64	1					**1**
MONTPELLIER						**34**
ACFA Multimédia		7	2			**9**
Ecole Privée Travelling	8	3	6		8	**25**
POITIERS						**57**
Lycée image et son	12	11	12	11	11	**57**
TOULOUSE						**96**
LGT des arènes	12	9	10		10	**41**
ISPRA	13	13	13			**39**
IMAAT	2	12	2			**16**
TOTAL PAR OPTION	**52**	**85**	**83**	**46**	**39**	**305**

I. CATEGORIES DE CANDIDATS

Catégorie 1	• 1.1 - Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) • 1.2 - Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités)
Catégorie 2	• Stagiaires de la formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS)
Catégorie 3	• 3.1 - Scolaires (établissements privés hors contrat) • 3.2 - Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités) • 3.3 - Stagiaires de la formation professionnelle continue (établissements privés et établissements publics non habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS) • 3.4 - Au titre de leur expérience professionnelle • 3.5 - Enseignement à distance

II. CALENDRIER

ÉPREUVES ECRITES		
E3 - Environnement économique, juridique et technologie des équipements et des supports (EEJTES)**** – *Option Gestion de production*	Mardi 24 mai 2022	12h00 à 18h00
E3 – Physique et technologie des équipements et des supports (PTES)**** – *sauf option gestion de production*	Mardi 24 mai 2022	12h00 à 18h00
E1 – Culture audiovisuelle et artistique (CAA)*	Lundi 23 mai 2022	13h30 à 18h00

*** Pour l'épreuve E1 (CAA) : pas de sortie autorisée avant la fin de la première heure de composition.**
****Pour l'épreuve E3 (EEJTES ou PTES) : pas de sortie autorisée avant une heure trente de composition.**

ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES		
E4 - Techniques et mise en œuvre (pratique)	gestion de production : du 21 au 22 juin 2022 montage : du 13 juin au 15 juin 2022 image : du 13 juin au 15 juin 2022 son : du 13 au 15 juin 2022 exploitation : le 20 juin 2022	À partir de 8 h
E5 – Epreuve professionnelle de synthèse *(op. gestion de production)*	*(voir p. 13-14 pour le détail par option)*	À partir de 8 h
E51 – Projet à caractère professionnel (PCP) **E52** – Environnement économique et juridique du projet (EEJPCP)		À partir de 8 h
	Candidats individuels : remise du dossier de production+support **le vendredi 08 avril 2022** par le centre d'examen. Les candidats sont invités à contacter le centre d'épreuve pour s'informer des modalités de remise. DEPOT DU DOSSIER D'ANALYSE SUR LE CENTRE D'EPREUVE AU PLUS TARD **le lundi 16 mai 2022.** **Candidats scolaires :** dépôt des notes de synthèse E51 et E52 et des supports audiovisuels dans le centre d'épreuve au plus tard le **lundi 16 mai 2022.**	
E6 – Situation en milieu professionnel (SMP)	*(voir p. 16 pour le détail par option)*	À partir de 8 h
	DEPOT DES DOCUMENTS SUR LE CENTRE D'EPREUVE **LE 09 MAI 2022 DERNIER DELAI**	
E2 et EF1 – Langues vivantes	voir page 7	

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES	
Le 10 juin 2022	A l'attention de Mr BOTSIDIS Lycée des Arènes Place Emile Male – BP 73003 31024 TOULOUSE Cedex 3
PUBLICATION DES RESULTATS	
Le 05 juillet à 18h00 sur Cyclades	

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	**Via Cyclades** ; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS)
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace cyclades des établissements	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Matériel Candidat	Il sera mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée)	Semaine du 11 au 15 avril 2022

III. ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

1) ÉPREUVES ÉCRITES

Elles se dérouleront dans les établissements dénommés ci-après « CENTRES D'ÉCRITS »**.**

ACADEMIE	CENTRES D'ECRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
POITIERS	**LYCEE IMAGE ET SON (57 cdts)** 303 Avenue de Navarre 16022 ANGOULEME	Lycée Image et Son : 57
TOULOUSE	**LYCEE DES ARENES (96 cdts)** 4 place Emile Male 31000 TOULOUSE	Lycée des arènes : 41 IMA :16 ISPRA : 39
MONTPELLIER	**LYCEE J-F CHAMPOLLION LATTES (34 cdts)** 20, Avenue de Figuières, 34874 Lattes	Ecole Travelling : 25 ACFA Multimédia : 9
BORDEAUX	**LYCEE RENE CASSIN (60 cdts)** 2 Rue Lasseguette 64100 BAYONNE	LG René Cassin : 48 Greta Pays Basque : 11 Indiv 64 : 1

	CAMPUS LA SALLE / SAINT-GENES (58 cdts) 160 Rue Saint-Genès 33081 BORDEAUX	Campus La Salle/St-Genès : 20 UFA Saint Genes: 19 Brassart: 11 IMACORE: 8

- **Retards aux épreuves** : l'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

- **Matériels et moyens de communication**

  - L'utilisation de **moyens de communication** (voix, textos, MMS, courriels…) pendant les épreuves est **interdite**. Comme pour les téléphones portables, smartphones et autres moyens de communication, la possession et l'utilisation des montres connectées pendant les épreuves est interdite. Plus largement l'utilisation de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est susceptible de poursuites pour tentative de fraude. Une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.

  - En application de la circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à **l'utilisation des calculatrices électroniques,** les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.
    Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.
    Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

- **Epreuve E1 : Culture audiovisuelle et artistique**, La durée de l'épreuve est de 4 h plus 30 min de lecture et de visionnement des documents. L'épreuve est en deux parties : la première vise l'analyse d'un document, au choix du candidat (littéraire ou iconographique ou filmique) et la deuxième est un essai. Les deux parties entrent dans le cadre du programme limitatif de la session 2019 défini au BO.

- **Epreuve E3 – Environnement économique, juridique et technologie des équipements et des supports** – *Option gestion de production*
  C'est une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures, identique pour toutes les catégories de candidats, et constituée de deux parties.
  - La première partie présente le projet de production à étudier, elle sera l'objet du questionnement économique et juridique. La durée est de 3 heures.
  - La seconde partie porte sur le système technique support, elle sera l'objet du questionnement en technologie des équipements et des supports. La durée est de 3 heures.

  Sujet : Le sujet d'EEJTES est spécifique à l'option gestion de production. Le candidat devra gérer son temps à partir des recommandations figurant sur le sujet d'examen et, pour faciliter la correction, composera sur deux copies distinctes qui seront ramassées au terme des six heures.

- **Epreuve E3 – Physique et technologie des équipements et des supports** – *Toutes options sauf gestion de production*
  C'est une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures, identique pour toutes les catégories de candidats, constituée de deux parties.
  - La première partie présente le projet de production à étudier et donne les éléments d'analyse du système à mettre en œuvre, elle sera l'objet du questionnement en technologie des équipements et des supports. La durée est de 3 heures.
  - La seconde partie porte sur l'analyse physique de l'environnement et des équipements mis en œuvre, elle sera l'objet du questionnement en physique. La durée est de 3 heures.

  Sujet : Le sujet de PTES est spécifique à chaque option. Le candidat devra gérer son temps à partir des recommandations figurant sur le sujet d'examen et, pour faciliter la correction, composera sur deux copies distinctes qui seront ramassées au terme des six heures.

2) ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES

Pour les épreuves « Techniques de mise en œuvre », « Projet à caractère professionnel », « Environnement économique et juridique du projet » ainsi que « Situation en milieu professionnel », une liste établissant l'ordre de passage des candidats sera affichée dans chaque centre le premier jour des épreuves écrites, afin que les candidats concernés prennent connaissance de leur date de passage.

Les modalités particulières relatives aux épreuves pratiques et orales sont détaillées dans le référentiel de certification et dans la circulaire nationale d'organisation (composition des dossiers support des évaluations, modalités d'évaluation des candidats).

Les centres de formation se reporteront à ces indications, et les diffuseront à l'ensemble des candidats qui devront impérativement s'y conformer.

- **Epreuve E4 – Technique de mise en œuvre (TMO)**
  C'est une épreuve pratique d'une durée de 4 heures à laquelle s'ajoutent 30 minutes pour la lecture, l'appropriation et la préparation du sujet. La situation d'appui utilisée est issue d'un projet et demande au candidat de mettre en œuvre des situations réelles et des équipements professionnels.
  Lors d'un rendez-vous fixé par le chef de centre, l'équipe d'examinateurs présente au candidat les équipements et leurs documentations qui seront utilisés lors de l'épreuve.

  Sujets : Les sujets sont élaborés à partir de situations d'évaluations validées pour les CCF au niveau de chacun des regroupements inter-académiques

  NB: Les extraits des œuvres insérés dans les sujets doivent faire l'objet d'une autorisation d'utilisation de la part de leurs auteurs. Aucune diffusion en dehors des jurys d'examen n'est autorisée.

- **Sous-épreuve E51 – Projet à caractère professionnel (PCP)**
  - Pour les candidats de catégorie 1 *(scolaires des établissements publics ou privés sous contrat et les apprentis de CFA ou sections d'apprentissage habilités)*, **c'**est une **épreuve orale** d'une durée de 45 minutes. Chaque candidat réalise un exposé de 20 minutes qui est suivi d'un entretien de 25 minutes avec la commission d'évaluation.
  - Pour les candidats de catégorie 3 *(scolaires hors contrat, apprentis de CFA ou sections d'apprentissage non habilités, en formation continue dans les établissements non habilités et individuels*), c'est une épreuve orale d'une durée de 1 heure. Chaque candidat réalise un exposé de 25 minutes qui est suivi d'un entretien de 35 minutes avec la commission d'évaluation.

    Le format des supports audiovisuels à fournir au centre d'examen sont les suivants :
    - 1 Blu-ray (en cas de problème de lecture sujets sur Disque Dur)
    - Sur disque dur : 1 PAD TV – fichier HD/ Apple Pro Res HQ ou XD HD 4 :2 :2/1920x1080/pix square/son :24bits/48kHz/PCM
    - Sur le même disque dur : fichier Mp4/codec H264 (12Mbits)/1920x1080/pix square/son :48kHz/320kbs/AAC

    Attention : pour les candidats individuels, un dossier de production et son support audiovisuel sont remis aux candidats au moins un mois avant la date de l'épreuve. Lors de la première épreuve écrite, le candidat remet au centre d'examen un dossier d'analyse correspondant aux éléments qui lui ont été remis.

- **Sous-épreuve E52 – Environnement économique et juridique du projet (EEJPCP)**
  C'est une sous-épreuve spécifique aux options : Métiers de l'image, Métiers du son, Techniques d'ingénierie et exploitation des équipements, Montage et postproduction.
  Durant l'interrogation, les thèmes pouvant faire l'objet de questions doivent être fonction du projet conduit en équipe.
  Pour les candidats des catégories 1 et 3 c'est une épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes. Elle prend la forme d'un exposé de 5 minutes et d'un entretien de 10 minutes avec la commission d'évaluation.

- **Epreuve E6 – Situation en milieu professionnel (SMP)**
  L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs stages en entreprise réalisés pendant la formation.

Le(s) rapport(s) de stage ou d'activité professionnelle sont remis deux semaines minimum avant le début des épreuves écrites (en dehors des candidats qui sont évalués en CCF), soit **au plus tard le lundi 09 mai 2022**.

Chaque stage ou activité professionnelle fait l'objet d'un rapport (rapport de stage ou rapport d'activité professionnelle) rédigé par le candidat. Il ne dépasse pas 20 pages hors annexe, **le rapport est remis sous la forme d'un document papier et d'un fichier pdf**. Chaque rapport de stage inclut également :
- la convention et l'attestation de stage signée par l'entreprise ;
- une fiche d'appréciation par période de stage.

C'est une épreuve orale d'une durée de 30 minutes. Elle s'appuie sur un ou plusieurs rapports. Elle prend la forme d'un exposé de 15 minutes et d'un entretien de 15 minutes avec la commission d'évaluation.

- **EPREUVE FACULTATIVE « ENGAGEMENT ETUDIANT »** ***(article D.643-15-1 du code de l'éducation)***
  Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.
  L'exposé doit intégrer :
  – la présentation du contexte;
  – la description et l'analyse de(s) activité(s);
  – la présentation des démarches et des outils;
  – le bilan de(s) activité(s);
  – le bilan des compétences acquises.
  La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté.
  Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe XX) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.
  Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E6 **« SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL »**

2.1 CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES DOSSIERS PROFESSIONNELS (*arrêté du 22 juillet 2008)*

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'épreuve « Situation en milieu professionnel ».

La constatation de non-conformité du dossier concerne l'un des points suivants :
- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt hors-délai ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet ;
- inclusion du projet de synthèse au sein des travaux présentés dans le dossier professionnel.

➡ **LA NON CONFORMITÉ INTERDIT AU CANDIDAT, MEME PRÉSENT, DE SUBIR L'EPREUVE. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.** La mention "**NV**" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **Elle entraine l'élimination du candidat.**

3) EPREUVES DE LANGUE VIVANTE 1 et 2

Chaque académie pilotée détermine l'organisation retenue pour ses candidats (lieu, date et heure).
Cette information est communiquée à l'académie de Toulouse, qui édite les convocations des candidats.

Pour les candidats de l'académie de Toulouse (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF), les épreuves ponctuelles de langues – anglais, espagnol - auront lieu du **mardi 19 au jeudi 21 avril 2022.** Les modalités de passage des langues rares seront précisées ultérieurement par l'académie d'origine des candidats.

Inscrits en langues rares		
Allemand	**Portugais**	**Basque**
- 1 Toulouse - 2 Bordeaux	- 1 Toulouse	- 1 Bordeaux

IV. LIVRETS SCOLAIRES

La duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est assurée par chaque établissement de Formation. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services.
Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr**.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins **au centre de délibération *(Lycée des Arènes place Emile Male BP73003 31024 Toulouse Cedex 3)***, pour le **vendredi 10 juin 2022** au plus tard. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves.

V. RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

Les candidats pourront télécharger leur relevé de notes depuis leur espace candidat Cyclades à l'issue de la publication des résultats.

Les diplômes seront établis par l'académie d'origine de chaque candidat.

Pour les candidats de l'académie de Toulouse, les diplômes seront envoyés courant octobre :

- Les diplômes des candidats scolarisés sont adressés par le Rectorat aux établissements afin de les remettre aux lauréats.

- Les diplômes des candidats individuels sont envoyés directement par mes services à l'adresse indiquée par le candidat dans son espace Cyclades. Tout changement d'adresse doit avoir été effectué par le candidat sur l'application Cyclades.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours

Christine PELATAN

PJ : Annexe 1 – ORGANISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES
Annexe 2 - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR DOSSIER

Annexe 1 - ORGANISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES

I. E4 -TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE – Epreuve pratique de 4h (+30 mn lecture)

A. Centres d'épreuves

ORIGINE DES CANDIDATS \ OPTION	image	son	montage	exploit	gest.prod
CENTRE EPREUVE : LYCEE IMAGE ET SON – ANGOULEME					
ISPRA	13				
LPP ST GENES		9	4		7
UFA ST GENES		6	6	4	3
TRAVELLING			6		8
Indiv (64)	1				
IMACORE		3			
CENTRE EPREUVE : LGT DES ARENES – TOULOUSE					
ACFA MULTIMEDIA		7	2		
IMA TOULOUSE	2	12			
IMAcore Bordeaux	4				
ISPRA			13		
TRAVELLING	8				
CENTRE EPREUVE : LG RENE CASSIN – BAYONNE					
BRASSART			11		
IMACORE BORDEAUX			1		
ISPRA		13			
TRAVELLING		3			
IMAAT			2		

B. Composition des commissions

OPTION / CENTRE	IMAGE	SON	MONTAGE	EXPLOIT	PRODUCTION
LISA Angoulême	**du 13 juin 08h00 au 15 juin à 12h00**	**du 13 juin 08h00 au 15 juin à 18h00**	**du 13 juin 08h00 au 15 juin à 18h00**	**Le lundi 20 juin 08h00 – 18h00**	**Du 21 juin à 08h00 au 22 juin 18h00**
Lycée des Arènes Toulouse	**du 13 juin 08h00 au 15 juin à 12h00**	**du 13 juin 08h00 au 15 juin à 18h00**	**du 13 juin 08h00 au 15 juin à 12h00**		
Lycée René Cassin Bayonne		**du 13 juin 08h00 au 14 juin à 18h00**	**du 13 juin 08h00 au 14 juin à 18h00**		

II. E5.1 - PROJET A CARACTERE PROFESSIONNEL – Epreuve orale (45min ou 1h) + Lecture préalable des dossiers

E5.2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DU PROJET - Epreuve orale (15min)

A. Répartition des candidats en centres d'épreuves

ORIGINE DES CANDIDATS	Image		Son		Montage		exploit		prod
	E51	E52	E51	E52	E51	E52	E51	E52	E5
CENTRE EPREUVE : LYCEE IMAGE ET SON – ANGOULEME									
Brassart					11	11			
IMACORE					1	1			
IMAAT					2	2			
ISPRA	13	13	13	13					
TRAVELLING			3	3					
CENTRE EPREUVE : LGT DES ARENES – TOULOUSE									
IMAAT	2	2							
IMACORE	4	4	3	3					
LPP ST-GENES			9	9	4	4			7
UFA ST-GENES			6	6	6	6			3
INDIVIDUEL 64	1	1							
TRAVELLING	8	8			6	6			8
CENTRE EPREUVE : LG RENE CASSIN – BAYONNE									
ACFA MULTIMEDIA			7	7	2	2			
ISPRA					13	13			
IMAAT			12	12					
UFA ST-GENES							4	4	

Les candidats individuels devront préparer un dossier de production et son support audiovisuel, qui leur seront remis par le centre d'épreuve **le vendredi 08 avril 2022**. Il leur appartient de contacter le centre dans lequel ils sont affectés pour s'informer des modalités de retrait du dossier.

B. DATES DES INTERROGATIONS

OPTION / CENTRE	IMAGE	SON	MONTAGE	EXPLOIT	PRODUCTION
LISA Angoulême	**Date : du 30 mai 14h au 01 juin à 18h**	**Date : du 30 mai 14h au 02 juin à 12h**	**Date : du 30 mai 14h au 01 juin à 18h**		
Lycée des Arènes Toulouse	**Date : du 30 mai 08h au 01 juin à 18h**	**Date : du 30 mai 14h au 01 juin à 18h**	**Date : du 30 mai a 14h au 02 juin à 12h**		**Date : du 30 mai 14h au 02 juin à 12h**
Lycée R. Cassin Bayonne		**Date : du 30 mai 14h au 01 juin à 18h**	**Date : du 30 mai 14h au 01 juin à 18h**	**Date : du 02 juin 08h au 03 juin à 18h**	

III. E6 - SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL – Épreuve orale de 30 mn

A. Centres d'épreuves

ORIGINE DES CANDIDATS	image	son	montage	exploit	gest.prod
CENTRE EPREUVE : LYCEE IMAGE ET SON – ANGOULEME					
IMACORE		3			
ISPRA	13				
LPP ST GENES		9	4		7
UFA ST GENES		6	6		3
TRAVELLING			6		8
INDIV 64	1				
CENTRE EPREUVE : LGT DES ARENES – TOULOUSE					
ISPRA			13		
IMA TOULOUSE	2				
IMACORE BORDEAUX	4				
ACFA		7	2		
TRAVELLING	8				
CENTRE EPREUVE : LG RENE CASSIN – BAYONNE					
IMA TOULOUSE		12	2		
UFA ST GENES				4	
Brassart			11		
TRAVELLING		3			
IMACORE BORDEAUX			1		
ISPRA		13			

B. DATES DES INTERROGATIONS

CENTRES D'EPREUVES	**DATES** *(toutes options confondues)*
LISA - Angoulême	**du 13 juin au 17 juin à 18h00**
Lycée des Arènes - Toulouse	
Lycée René Cassin - Bayonne	

Annexe 2 - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR DOSSIER

I. E51- PROJET A CARACTERE PROFESSIONNEL (PCP)

▪ **CANDIDATS ISSUS D'UN ETABLISSEMENT DE FORMATION**	*A) Catégories 1, 3.1, 3.2 et 3.3 : Début du PCP (120 heures conseillées) pendant 6 semaines après la deuxième situation d'évaluation de E4.* *B) Catégorie 2 : Production audiovisuelle de 90 heures élaborée en fin de formation.* *C) Catégories 1 et 2* *- 1ère revue de production (durée cat. 1 : 20 min / cat. 2 : 30 min) après la réalisation des captations ou dans la troisième semaine au plus tard.* *- 2ème revue de production (durée cat. 1 : 20 min / cat. 2 : 30 min) dès le dépôt du PAD.* *D) Catégories 1, 3.1, 3.2 et 3.3 : Fin du PCP au plus tard avant le début des épreuves écrites.* *Les dates de début et de fin de projet sont fixées par chaque équipe pédagogique dans la période prévue au calendrier.*
▪ **CANDIDATS INDIVIDUELS AJOURNES A UNE PRECEDENTE SESSION, DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE OU QUI SE PRESENTENT AU TITRE DE LEUR EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DE 3 ANS**	-remise d'un dossier de production et de son support par le centre d'épreuve le **08 avril 2022**. -dépôt du dossier d'analyse sur le centre d'épreuve le **16 mai 2022**.

II. E6.2 SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Chaque stage ou activité professionnelle fait l'objet d'un rapport (rapport de stage ou rapport d'activité professionnelle) rédigé par le candidat. Il ne dépasse pas 20 pages hors annexe, **le rapport est remis sous la forme d'un document papier <u>et</u> d'un fichier pdf**. Chaque rapport de stage inclut également :

- la convention et l'attestation de stage signée par l'entreprise ;
- une fiche d'appréciation par période de stage.

III. DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS (ne pas attendre les derniers jours)

Il est conseillé d'EXPÉDIER ces documents ***<u>en recommandé simple</u>*** (attention aux délais postaux) ou de les DÉPOSER CONTRE RECU <u>au centre d'épreuves ORALES</u>, selon le lieu d'affectation des candidats :

▪ **AU PLUS TARD LE 16 MAI 2022**	► Notes de synthèse E51 et E52 – candidats scolaires
▪ **AU PLUS TARD LE 16 MAI 2022**	►Dossier d'analyse du projet à caractère professionnel - candidats individuels
▪ **AU PLUS TARD LE 09 MAI 2022**	►Rapport d'activités professionnelles

►RAPPORTS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES : Les établissements d'origine des candidats se chargeront de transmettre les dossiers après en avoir contrôlé le contenu. Afin de faciliter les opérations sur le centre d'examen, une liste nominative de leurs étudiants sera jointe à l'envoi.

Sur chaque dossier, figureront OBLIGATOIREMENT:

-les nom et prénom du candidat
-son numéro d'inscription
-l'intitulé du BTS, de l'option et de l'épreuve concernée.

L'origine scolaire du candidat ne doit EN AUCUN CAS ETRE INDIQUÉE.

Attention: (arrêté du 22/07/2008) : la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention **NV (non valide)** à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée ;
- inclusion du projet de synthèse au sein des travaux présentés dans le dossier professionnel ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Le candidat, même présent, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.